



# Enregistrement AGOV et enregistrement sur justitia.swiss avec AGOV

Version mai 2025

## Table des matières

|          |                                                                                   |          |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>1</b> | <b>S'enregistrer à AGOV</b>                                                       | <b>3</b> |
| 1.1      | Indications pour l'enregistrement à justitia.swiss via AGOV                       | 3        |
| <b>2</b> | <b>Enregistrement sur la plateforme justitia.swiss</b>                            | <b>4</b> |
| 2.1      | Enregistrement sur l'environnement de test et de formation (TRAIN) justitia.swiss | 4        |
| 2.2      | Enregistrement sur l'environnement PROD de la plateforme justitia.swiss           | 6        |
| <b>3</b> | <b>S'inscrire en tant qu'individu ou organisation</b>                             | <b>9</b> |
| 3.1      | S'inscrire en tant qu'individu                                                    | 9        |
| 3.2      | Enregistrer une organisation                                                      | 10       |

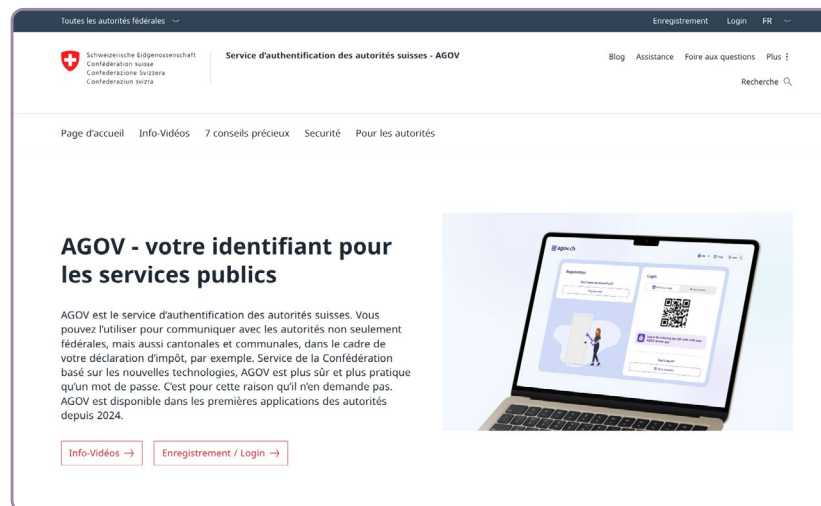
Ce guide vous accompagne dans vos premiers pas sur la plateforme justitia.swiss. Outre d'autres fournisseurs d'identité numérique (IDP), la plateforme justitia.swiss prend en charge principalement AGOV, l'identifiant des autorités suisses, pour l'enregistrement et la connexion. Les chapitres suivants documentent l'enregistrement à AGOV, puis l'inscription à la plateforme justitia.swiss avec AGOV. Cliquez sur le lien URL suivant : <https://www.agov.admin.ch/fr> pour accéder à la page Internet officielle d'AGOV.

Toutes les instructions utiles pour s'enregistrer sur AGOV sont disponibles sur la page officielle : [AGOV - Enregistrement](#).

Avant de débiter, nous vous recommandons d'installer l'application AGOV access sur votre téléphone portable personnel. Vous trouverez l'application dans l'Apple App Store ou dans le Google Play Store.

# 1 S'enregistrer à AGOV

Accédez à la page principale d'AGOV avec l'URL  
<https://www.agov.admin.ch/fr>



Sur la page principale d'AGOV, vous pouvez visionner des vidéos d'information concernant AGOV, vous enregistrez en tant que personne non encore enregistrée sur AGOV ou vous connectez en tant qu'utilisateur enregistré. En cliquant sur « Enregistrement / Login → », vous pouvez vous connecter à AGOV en tant qu'utilisateur enregistré, ou entamer le processus d'enregistrement AGOV en tant qu'utilisateur non encore enregistré.

## 1.1 Indications pour l'enregistrement à justitia.swiss via AGOV

Pour vous enregistrer sur l'environnement de formation et de test (TRAIN) de la plateforme justitia.swiss, il suffit de faire vérifier votre adresse e-mail par AGOV, ce qui correspond au niveau d'enregistrement AGOV-100. L'enregistrement dans l'environnement TRAIN de justitia.swiss est décrit au chapitre **2.1 Enregistrement sur l'environnement de test et de formation (TRAIN) de justitia.swiss**.

Pour pouvoir vous enregistrer sur l'environnement de production (PROD) justitia.swiss, il faut en outre que les données d'identité et l'adresse du domicile soient vérifiées par AGOV, ce qui correspond au niveau d'enregistrement AGOV-300. L'enregistrement justitia.swiss sur PROD est décrit au chapitre **2.2 Enregistrement sur l'environnement de production (PROD) justitia.swiss**.

## 2 Enregistrement sur la plateforme justitia.swiss

### 2.1 Enregistrement sur l'environnement de test et de formation (TRAIN) justitia.swiss

Une fois l'enregistrement à AGOV terminé, vous pouvez procéder à votre enregistrement sur l'environnement de test et de formation TRAIN de justitia.swiss. Contrairement à l'environnement de production, la vérification d'informations d'identité supplémentaires n'est pas requise dans cet environnement.

Après avoir ouvert l'URL <https://platform.train.justitia.swiss/>, la page d'enregistrement de la plateforme justitia.swiss s'affiche.



Bienvenue chez  
Justitia.Swiss

Connexion avec AGOV

Connexion avec Baselland IDP

Connexion avec e-démarches Genève

Connexion avec EJPD SSO Portal

Connexion avec Fribourg IDP

Connexion avec Kanton Zürich IDP

Connexion avec SwissID

Connexion avec TrustID

Connexion avec IDP Zürcher Zivil- und Strafgerichte

ou

Nom d'utilisateur

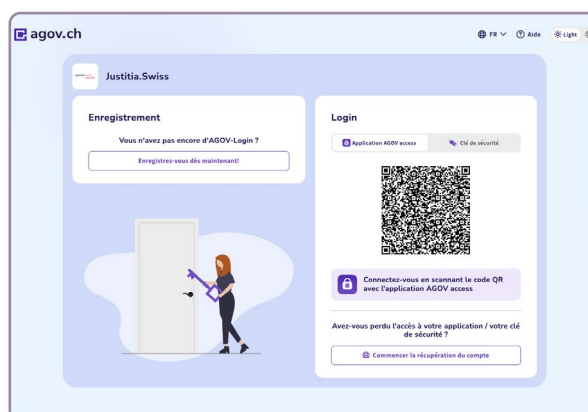
Mot de passe

Connexion

Deutsch | Français | Italiano | English

Illustration1 : Page d'inscription à la plateforme justitia.swiss

En cliquant sur « Connexion avec AGOV », la page AGOV pour l'enregistrement ou le login s'affiche :



agov.ch

Justitia.Swiss

Enregistrement

Vous n'avez pas encore d'AGOV-Login ?

Enregistrez-vous dès maintenant

Login

Application AGOV accès

Clé de sécurité

Connectez-vous en scannant le code QR avec l'application AGOV accès

Avez-vous perdu l'accès à votre application / votre clé de sécurité ?

Commencez la récupération du compte

Illustration2 : Page d'accueil AGOV

Après avoir scanné le code QR avec l'application AGOV access, la page d'enregistrement sur la plateforme justitia.swiss s'affiche.



Illustration3 : Aucun profil n'existe encore sur la plateforme justitia.swiss pour le profil AGOV choisi.

Cliquez sur « S'inscrire à justitia.swiss ». La page suivante s'affiche.

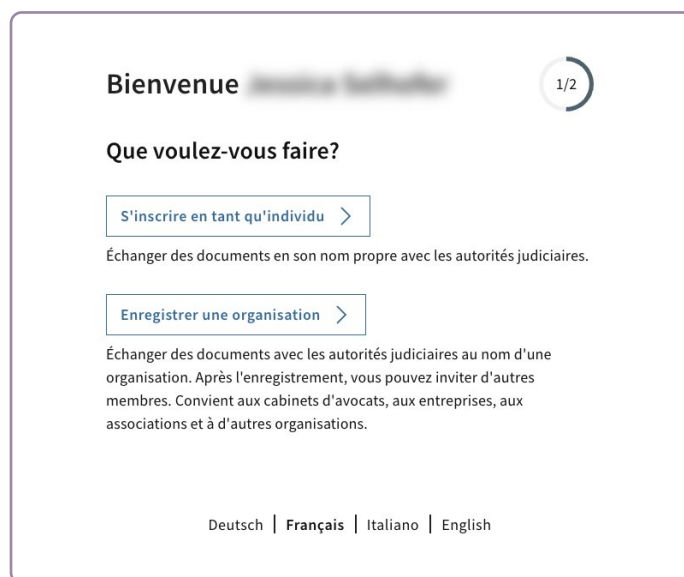


Illustration4 : Sélection du profil sur la plateforme justitia.swiss

Vous avez la possibilité de vous inscrire soit en tant qu'individu, soit en tant qu'organisation (voir chapitre 3) et ainsi terminer le processus d'enregistrement sur la plateforme justitia.swiss.

## 2.2 Enregistrement sur l'environnement PROD de la plateforme justitia.swiss

Après l'enregistrement AGOV, l'accès à l'environnement de production PROD de la plateforme justitia.swiss n'est pas immédiatement possible. En effet, une vérification approfondie des données d'identité est requise. Le niveau de vérification actuel, AGOV-100, confirme uniquement la validation de l'adresse e-mail. Pour accéder à l'environnement PROD, vos données d'identité et votre adresse de domicile doivent être vérifiées au niveau AGOV-300, qui constitue l'exigence minimale pour cet environnement.

The screenshot shows the 'agov me' user interface. On the left, there's a sidebar with 'Données personnelles' and 'Facteurs d'authentification'. The main area displays four sections: 'Données de connexion' (with email and a 'Vérifié' badge), 'Détails sur l'identité' (with fields for Prénom, Nom, Date de naissance, Genre, and Nationalité), 'Adresse du domicile' (with fields for Nom et numéro de rue, Code postal, Ville / Commune, and Pays), and 'Coordonnées' (with fields for Langue de correspondance and Numéro de téléphone). Each section has an 'Éditer' button. At the bottom right, there's a small illustration of a person holding a document.

Illustration5 : Niveau de vérification AGOV 100

Ouvrez l'URL de la plateforme <https://platform.justitia.swiss/>  
La page d'inscription de la plateforme justitia.swiss s'affiche.

The screenshot shows the login page of Justitia.Swiss. It features a header 'Bienvenue chez Justitia.Swiss'. Below this, there's a list of connection options: 'Connexion avec AGOV', 'Connexion avec Baselland IDP', 'Connexion avec e-démarches Genève', 'Connexion avec EJPD 550 Portal', 'Connexion avec Fribourg IDP', 'Connexion avec Kanton Zürich IDP', 'Connexion avec SwissID', 'Connexion avec TrustID', and 'Connexion avec IDP Zürcher Zivil- und Strafgerichte'. Below these options, there's a section for manual login with fields for 'Nom d'utilisateur', 'Mot de passe', and a 'Connexion' button. At the bottom, there's a language selector: 'Deutsch | Français | Italiano | English'.

Illustration 6 : Page d'inscription de la plateforme justitia.swiss

Choisissez dans la liste « Connexion avec AGOV ». Puis connectez-vous à AGOV. La page de démarrage de la vérification de vos données s'affiche. Comme mentionné, cette étape est nécessaire pour pouvoir accéder à l'environnement de production PROD de la plateforme justitia.swiss.

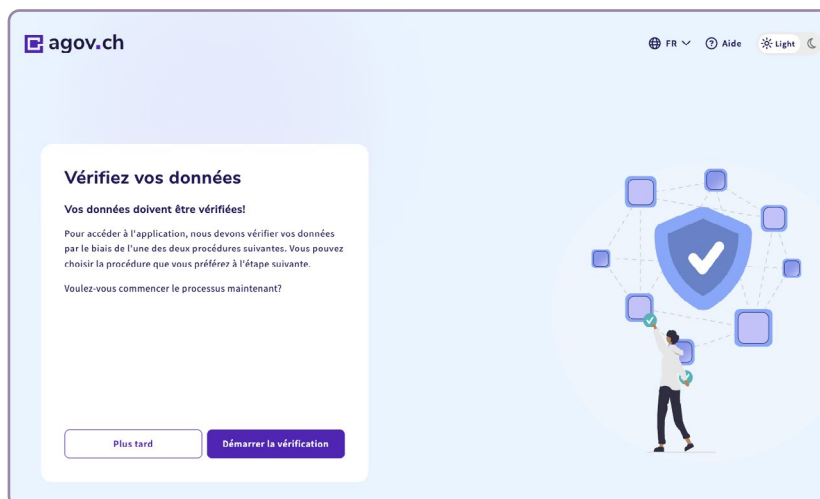


Illustration 7 : Vérification AGOV pour le niveau 300

Cliquez sur « Démarrer la vérification ».

**Remarque :** Actuellement, dans cette configuration choisie (nationalité suisse et adresse de domicile suisse), la vidéoconférence est la seule méthode de vérification disponible. Dans une prochaine étape de développement, AGOV prévoit d'introduire l'identification automatique.

En cliquant sur « Démarrer la vérification », la procédure d'identification vidéo est lancée. Celle-ci peut durer jusqu'à une heure. Pendant l'identification vidéo, une personne connectée par vidéo vérifie vos données d'identité via la caméra de votre ordinateur. Une fois l'identification vidéo terminée avec succès, vos données d'identité et votre adresse de domicile sont vérifiées et le niveau de vérification AGOV-300 requis pour l'enregistrement sur la plateforme justitia.swiss est atteint.

Si vous vous connectez maintenant via l'URL AGOV <https://www.agov.admin.ch/fr>, vos données d'identité et l'adresse de votre domicile seront affichées avec le statut « Vérifié ».

**Remarque :** toute modification des données d'identité et/ou de l'adresse de domicile entraîne une nouvelle vérification.

Après avoir cliqué sur l'URL <https://platform.justitia.swiss/> et s'être à nouveau inscrit au moyen d'AGOV, la page justitia.swiss s'affiche pour l'inscription.



Illustration 8 : Aucun profil n'existe encore sur la plateforme justitia.swiss pour le profil AGOV choisi.

Cliquez sur le lien « S'inscrire à justitia.swiss », la page suivante s'affiche avec la possibilité de s'inscrire soit en tant qu'individu, soit en tant qu'organisation auto-administrée (voir chapitre 3) :

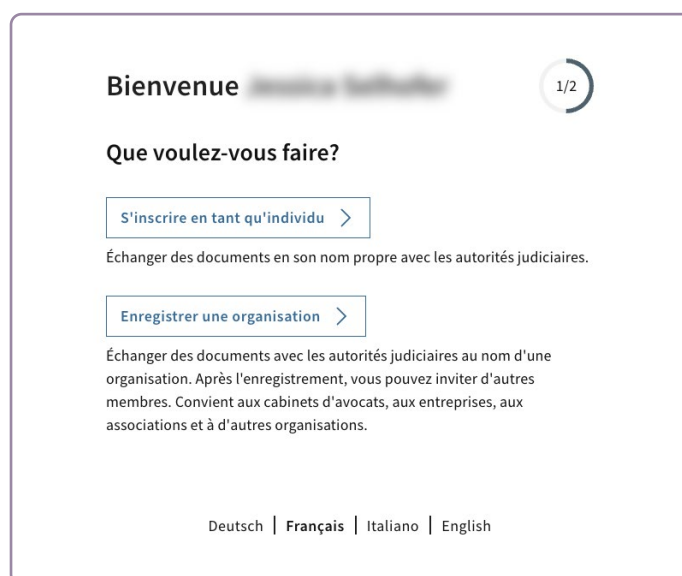


Illustration 9 : Sélection du profil sur la plateforme justitia.swiss



## 3 S'inscrire en tant qu'individu ou organisation

### 3.1 S'inscrire en tant qu'individu



**Willkommen**

1/2

**Was möchten Sie tun?**

[Als Einzelperson registrieren](#)

In eigenem Namen Unterlagen mit Justizbehörden austauschen.

[Eine Organisation registrieren](#)

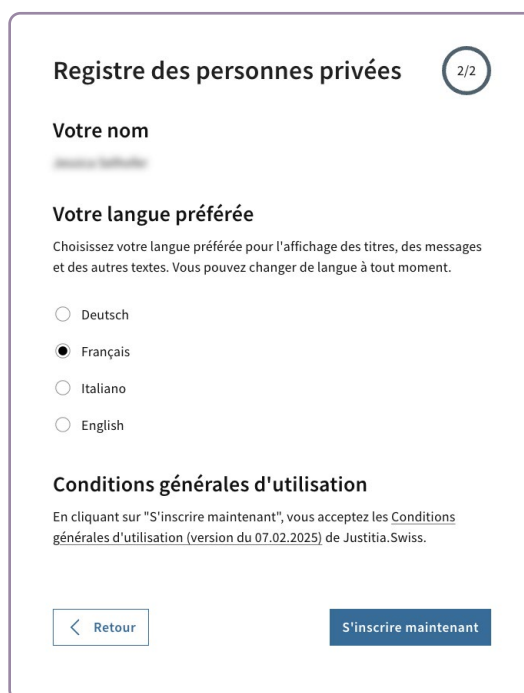
Im Namen einer Organisation Unterlagen mit Justizbehörden austauschen. Nach der Registrierung können Sie weitere Mitglieder einladen. Geeignet für Anwaltskanzleien, Unternehmen, Vereine und weitere Organisationen.

Deutsch | Français | Italiano | English

Illustration 10 : Sélection du profil sur la plateforme justitia.swiss

Sélectionnez « S'inscrire en tant qu'individu ».

Sur la page **Registre des personnes privées**, sélectionnez la langue souhaitée et cliquez sur « S'inscrire maintenant » pour terminer l'inscription.



**Registre des personnes privées**

2/2

**Votre nom**

**Votre langue préférée**

Choisissez votre langue préférée pour l'affichage des titres, des messages et des autres textes. Vous pouvez changer de langue à tout moment.

☐ Deutsch

☒ Français

☐ Italiano

☐ English

**Conditions générales d'utilisation**

En cliquant sur "S'inscrire maintenant", vous acceptez les [Conditions générales d'utilisation \(version du 07.02.2025\)](#) de Justitia.Swiss.

[Retour](#) [S'inscrire maintenant](#)

Illustration 11 : S'inscrire en tant qu'individu

La confirmation de l'inscription s'affiche.

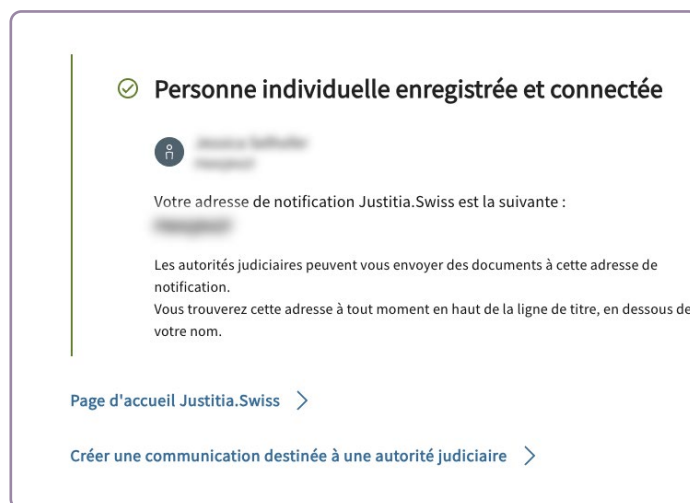


Illustration 12 : Confirmation de l'enregistrement en tant qu'individu

En cliquant sur « Vers la page d'accueil de justitia.swiss → », vous serez redirigé vers la page d'accueil.

En cliquant sur « Créer une communication destinée à une autorité judiciaire », le microflux pour la création de communications est lancé.

L'inscription est maintenant terminée.

Lors de votre prochaine connexion, il sera possible de vous connecter en tant qu'individu via la page de connexion justitia.swiss avec votre identifiant AGOV.

### 3.2 Enregistrer une organisation

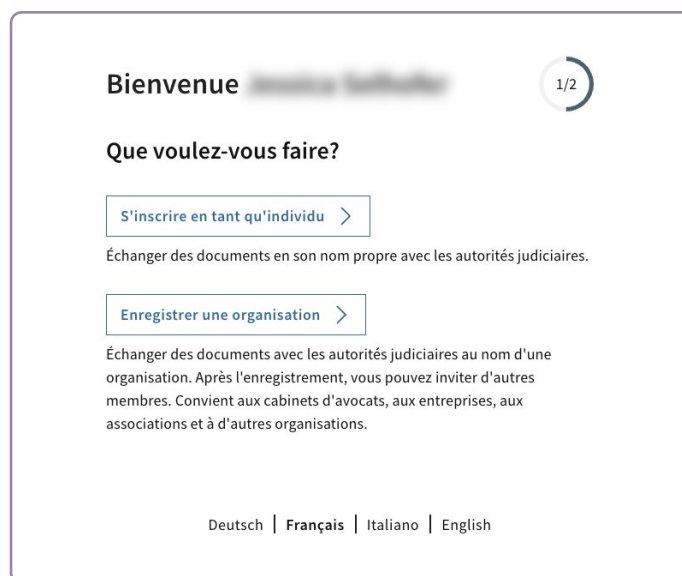


Illustration 13 : Sélection du profil sur la plateforme justitia.swiss

Sur la page « Enregistrer une organisation », sélectionnez la langue souhaitée et finalisez l'inscription en cliquant sur « S'inscrire maintenant ».

Illustration 14 : S'enregistrer en tant qu'organisation

La confirmation de l'inscription s'affiche.

Figure 15 : Confirmation de l'enregistrement en tant qu'organisation

En cliquant sur « Page d'accueil de justitia.swiss → », vous serez redirigé vers la page d'accueil.

En cliquant sur « Inviter des membres dans l'organisation », vous pouvez inviter d'autres personnes à rejoindre l'organisation en tant que membres.

L'inscription est maintenant terminée.

Lors de la prochaine connexion, vous pourrez vous connecter via la page de connexion justitia.swiss avec votre identifiant AGOV en tant qu'organisation.